

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
15 02 2021

Date de convocation :
04 02 2021

DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date de convocation :
04 02 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à dix neuf heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12
Absents : 1
Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : FASSETNET Gêrôme donne pouvoir à M DAVID Franck
SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

21 - 06 COTISATIONS ADHERENTS 2021

Préambule :

La répartition des contributions des membres est définie à l'article 12.4 des statuts du SMDL. Pour les membres EPCI à fiscalité propre les contributions sont calculées selon des clés de répartition qui demeurent inchangées en 2021.

Concernant le Département du Jura, sa contribution est fixée annuellement selon les dispositions prévues à l'article 6 de la convention de mise à disposition des digues départementales du 20 février 2020 prise en application de l'article L.566-12-1 du Code de l'Environnement et de l'article 59-I de la loi MAPTAM.

Le montant de la contribution du Département est calculé net des prestations de service réalisées par le Département pour le SMDL, dans le cadre de la convention ha-hoc. Pour le montant à prendre en compte des prestations précitées, est pris en compte le montant prévisionnel corrigé de l'écart constaté entre le prévisionnel n-1 et le réalisé n-1.

Le prévisionnel de prestation pour l'année 2020 avait été arrêté à 80 000 € par délibération du 17 février 2020.

Au cours de cette année 2020, selon le décompte réel des temps passés et de la typologie des interventions définie dans la convention de mise à disposition de service, la Cellule Départementale d'Entretien des Rivières et de Espaces Naturels (CDEREN) a réalisé pour le compte du SMDL :

- Part fixe entretien des digues (temps réel) : **55 270 €**
- Part variable relative aux travaux sur les digues **6 600 €** (19 ETP/jour répartis : 8 Type 1, 1 Type 2, 10 Type 3)
- Part variable relative aux travaux GEMA : **3 050 €** (10 ETP/jour répartis : 1,5 Type 1, 1 Type 2, 7,5 Type 3)
- Part variable relative pilotage et suivi travaux GEMAPI : **9 500 €** (38 ETP/jours de Type 4)

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire de l'année 2020 ayant affectée les capacités d'intervention de la CDEREN, le résultat des prestations présente un déficit de **5 580 €**.

Compte-tenu de la programmation 2021 et notamment de la mobilisation de la CDEREN sur les opérations de restauration des milieux aquatiques, le montant prévisionnel de prestations pour l'année 2021 est estimé à 85 580 €.

Montant prévisionnel 2020	80 000 €
Montant réalisé 2020	74 420 €
Montant prévisionnel 2021	85 580 €

Délibération :

Conformément au budget primitif 2021, le Président propose de voter les cotisations syndicales qui seront appelées pour l'année 2021,

Conformément aux articles 9.3 et 12.4 des statuts du syndicat portant sur les cotisations de ses membres,

Vu la convention de mise à disposition de service entre le Département du Jura et le SMDL du 20 février 2020,

Conformément aux dispositions financières de la convention de mise à des digues départementales du 20 février 2020 notamment son article 6, prévoyant une contribution de 380 000 € desquels il convient de déduire le prévisionnel des prestations de services réalisées par le Département, et considérant les prestations réalisées en 2020,

Considérant un prévisionnel 2021 de prestations de services du Département du Jura à 85 580 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

VALIDE, conformément aux éléments du budget, le montant des cotisations syndicales pour l'année 2021 :

- Communauté de Communes du Val d'Amour : 85 115€
- Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne : 108 979€
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 143 746€
- Communauté de Communes Jura Nord : 35 113€
- Communauté de Communes Cœur du Jura : 84 045€
- Conseil Départemental du Jura : 300 000 €

- **AUTORISE** le Président à émettre les titres de recette.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 15 février 2021,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER